

## Fonds amélioré d'obligations à courte durée CI (parts de la série AH) 30 juin 2023

Ce document contient des renseignements essentiels sur le Fonds amélioré d'obligations à courte durée CI (le « fonds ») que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion mondiale d'actifs CI au 1-800-792-9355 ou à [servicefrancais@ci.com](mailto:servicefrancais@ci.com), ou visitez notre site Web au [www.ci.com/fr/](http://www.ci.com/fr/).

**Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.**

### Bref aperçu

|                                         |                  |                                |                                                                                                                                                     |
|-----------------------------------------|------------------|--------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Code du fonds :†                        | US FAI: 2137     | Gestionnaire du fonds :        | Gestion mondiale d'actifs CI                                                                                                                        |
| Date de création de la série :          | 2 novembre 2020  | Gestionnaire de portefeuille : | Gestion mondiale d'actifs CI avec le sous-conseiller en valeurs Marret Asset Management Inc.                                                        |
| Valeur totale du fonds au 31 mai 2023 : | 1,28 milliard \$ | Distributions :                | Chaque mois; revenu et gains en capital excédentaires (s'il y a lieu), chaque décembre; réinvestissement par défaut dans des parts supplémentaires. |
| Ratio des frais de gestion (RFG) :      | 1,33 %           | Placement minimal :            | 500 \$ (initial) / 25 \$ (subséquent)                                                                                                               |

† Cette série du fonds est évaluée et offerte aux fins de souscription en dollars américains. Tous les montants figurant dans le présent document sont libellés en dollars américains, sauf ceux fournis à la rubrique « Valeur totale du fonds », qui sont présentés en dollars canadiens (la monnaie de base du fonds).

### Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds cherche à fournir des rendements absolus au moyen d'un revenu d'intérêt et de gains en capital. Son objectif en matière de risque consiste à obtenir une volatilité très faible et des rendements positifs au cours d'une période de 12 mois donnée. Le fonds investira principalement dans des titres de créance à tous les points de l'échelle du crédit, y compris des espèces, des titres de créance d'État, des titres de créance de sociétés de bonne qualité, des titres de créance de sociétés à rendement élevé, des contrats à terme standardisés sur titres de créance d'État, des débentures convertibles et des dérivés de crédit. La stratégie du fonds sera principalement axée sur des obligations de sociétés américaines et canadiennes et englobera le recours à des contrats à terme standardisés sur obligations d'État pour gérer la duration du fonds en conformité avec les objectifs en matière de volatilité. Afin de réduire au minimum la volatilité des taux d'intérêt, le fonds ciblerait habituellement une duration globale du portefeuille de moins de deux ans.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 mai 2023. Ces placements changeront au fil du temps.

### Dix principaux placements (au 31 mai 2023)

|                                                            |        |
|------------------------------------------------------------|--------|
| 1. Trésorerie et équivalents de trésorerie                 | 35,7 % |
| 2. Obligation du Trésor américain, 4,38 %, 31 octobre 2024 | 8,6 %  |
| 3. Obligation du Trésor américain, 3,5 %, 31 janvier 2028  | 3,2 %  |
| 4. Gouvernement du Canada, 3 %, 1er novembre 2024          | 2,6 %  |
| 5. Gouvernement du Canada, 2,5 %, 1er décembre 2032        | 2,4 %  |
| 6. Obligation du Trésor américain, 3,62 %, 15 mai 2026     | 2,3 %  |
| 7. Gouvernement du Canada, 1,25 %, 1er mars 2025           | 1,7 %  |
| 8. Obligation du Trésor américain, 3,25 %, 31 août 2024    | 1,6 %  |
| 9. Gouvernement du Canada, 1,5 %, 1er décembre 2031        | 1,6 %  |
| 10. Gouvernement du Canada, 0,25 %, 1er mars 2026          | 1,5 %  |

Pourcentage total des dix principaux placements 61,1 %

Nombre total de placements 235

### Répartition des placements (au 31 mai 2023)

|                        |        |
|------------------------|--------|
| Revenu fixe            | 63,8 % |
| Espèces et équivalents | 35,7 % |
| Services financiers    | 0,3 %  |
| Biens de consommation  | 0,2 %  |



### Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

### Niveau de risque

Gestion mondiale d'actifs CI estime que la volatilité de ce fonds est **faible**.

En règle générale, ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? » dans le prospectus simplifié du fonds.

### Aucune garantie

Comme la plupart des fonds communs de placement, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

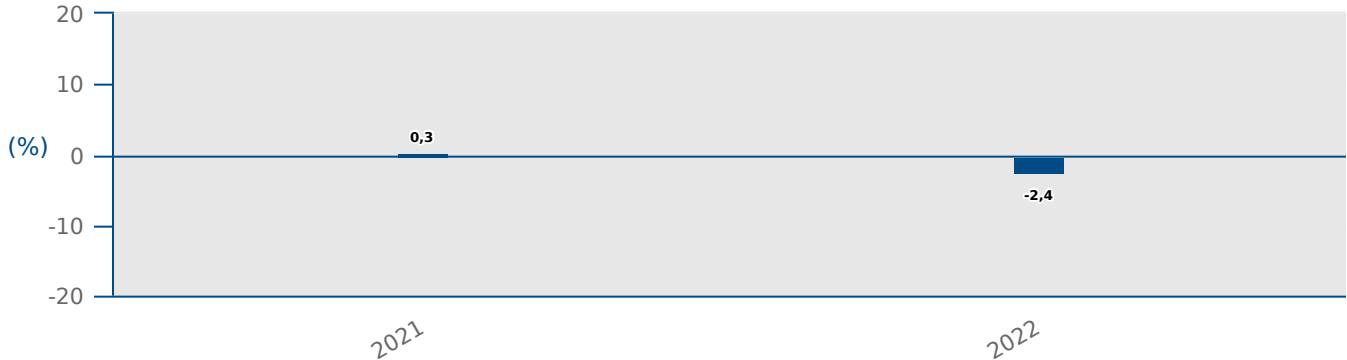
# Fonds amélioré d'obligations à courte durée CI (parts de la série AH)

## Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement annuel des titres de la série AH du fonds au cours des 2 dernières années civiles. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

### Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des titres de série AH du fonds au cours de chacune des 2 dernières années civiles. La valeur de cette série du fonds a diminué au cours d'une des 2 années civiles. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques antérieurs associés au fonds, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



### Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des titres de série AH du fonds sur trois mois au cours des 2 dernières années civiles. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

|                    | Rendement | 3 mois terminés  | Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds au début de cette période |
|--------------------|-----------|------------------|------------------------------------------------------------------------|
| Meilleur rendement | 1,3 %     | 31 décembre 2022 | Votre investissement serait de 1 013 \$.                               |
| Pire rendement     | -2,4 %    | 30 juin 2022     | Votre investissement serait de 976 \$.                                 |

### Rendement moyen

Au 31 mai 2023, le placement d'une personne qui a investi 1 000 \$ dans des titres de série AH du fonds à sa création vaut 1 004 \$, soit un taux de rendement annuel composé de 0,2 %.

## À qui le fonds est-il destiné?

### Ce fonds pourrait vous convenir si vous :

- cherchez à investir dans des obligations à court terme qui atténuent le risque de taux d'intérêt
- cherchez principalement à atténuer la volatilité et à générer un revenu
- voulez obtenir un flux de revenus mensuel régulier
- avez une tolérance au risque qui est faible.

## Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

# Fonds amélioré d'obligations à courte durée CI (parts de la série AH)

## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des titres de série AH du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

### 1. Frais d'acquisition

Vous ne pouvez acheter des titres de série AH du fonds que selon l'option avec frais d'acquisition initiaux. Vous pouvez procéder à un échange contre des titres de série AH du fonds aux termes de l'option avec frais reportés, de l'option avec frais d'acquisition reportés intermédiaires ou de l'option avec frais réduits si vous détenez déjà des titres souscrits selon de telles options d'un fonds que nous gérons. Le barème de frais de souscription reportés sera établi en fonction de la date où vous avez investi dans le premier fonds et les taux et les délais qui y sont prévus continueront de s'appliquer.

| Ce que vous payez                 |                                                            | Comment cela fonctionne                                                                                                                                                                                                                          |
|-----------------------------------|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| En pourcentage (%)                | En dollars (\$)                                            |                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Frais d'acquisition initiaux      |                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                  |
| de 0 % à 5,0 % du montant investi | de 0 \$ à 50,00 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie | <ul style="list-style-type: none"><li>Vous choisissez le taux avec votre représentant.</li><li>Les frais d'acquisition initiaux sont déduits du montant acheté et sont remis à la société de votre représentant à titre de commission.</li></ul> |

# Fonds amélioré d'obligations à courte durée CI (parts de la série AH)

## 2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement de la série du fonds. Au 31 décembre 2022, les frais totaux de la série du fonds s'élevaient à 1,36 % de sa valeur, ce qui correspond à 13,60 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

|                                                                                                                                                                                                          | Taux annuel (en % de la valeur de la série du fonds) |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| <b>Ratio des frais de gestion (RFG)</b><br>Il s'agit du total des frais de gestion (qui comprennent la commission de suivi), des frais d'administration et certains frais du fonds de la série du fonds. | 1,33 %                                               |
| <b>Ratio des frais d'opérations (RFO)</b><br>Il s'agit des frais de transactions de la série du fonds.                                                                                                   | 0,03 %                                               |
| <b>Frais du fonds</b>                                                                                                                                                                                    | 1,36 %                                               |

### Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des titres du fonds. Elle couvre les services et/ou les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Gestion mondiale d'actifs CI verse la commission de suivi à la société de votre représentant. Elle est en fonction de la valeur de votre placement et est payée à partir des frais de gestion du fonds. Le taux dépend de l'option de frais d'acquisition que vous choisissez.

Le taux de la commission de suivi liée au mode de souscription comportant des frais d'acquisition reportés habituels et intermédiaires, et le taux de la commission de suivi liée au mode de souscription comportant des frais d'acquisition réduits sont remplacés par le taux de la commission de suivi liée au mode de souscription comportant des frais d'acquisition initiaux à l'expiration des frais d'acquisition reportés.

| Option de frais d'acquisition                      | Montant de la commission de suivi                            |                                                                         |
|----------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
|                                                    | En pourcentage (%)                                           | En dollars (\$)                                                         |
| <b>Frais d'acquisition initiaux</b>                | de 0 % à 0,50 % de la valeur de votre placement annuellement | de 0 \$ à 5,00 \$ annuellement pour chaque tranche de 1 000 \$ investie |
| <b>Frais d'acquisition reportés habituels</b>      | de 0 % à 0,25 % de la valeur de votre placement annuellement | de 0 \$ à 2,50 \$ annuellement pour chaque tranche de 1 000 \$ investie |
| <b>Frais d'acquisition reportés intermédiaires</b> | de 0 % à 0,25 % de la valeur de votre placement annuellement | de 0 \$ à 2,50 \$ annuellement pour chaque tranche de 1 000 \$ investie |
| <b>Frais d'acquisition réduits</b>                 | de 0 % à 0,25 % de la valeur de votre placement annuellement | de 0 \$ à 2,50 \$ annuellement pour chaque tranche de 1 000 \$ investie |

## 3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, conserverez, vendrez ou échangerez des titres du fonds.

| Frais                                         | Ce que vous payez                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-----------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Frais d'opérations à court terme</b>       | Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur liquidative des titres que vous rachetez, si nous déterminons que vous avez effectué des opérations à court terme inappropriées, qui peut se produire si vous vendez ou transférez des titres d'un fonds dans les 30 jours suivant leur achat. Ces frais iront au fonds.                                                                                                                     |
| <b>Frais d'échange</b>                        | La société de votre représentant peut demander jusqu'à 2 % de la valeur liquidative des titres que vous échangez contre des titres d'un autre fonds.                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Frais liés au placement minimal requis</b> | Si vous participez à un des programmes que nous gérons et que la valeur de votre placement est inférieure au placement minimal requis par le programme, nous pourrions vous imputer des frais annuels correspondant au plus à 0,15 % de la valeur liquidative des titres de la série du fonds que vous détenez dans le cadre du programme, et ces frais nous seront payables trimestriellement par le rachat de titres (sans frais). |
| <b>Frais de reclassement</b>                  | Si vous échangez des titres de série A, AT5, AT6, AT8, U, UT6 ou Z contre des titres d'une autre série du même fonds, vous pourriez devoir nous payer des frais de reclassement si vous détenez vos titres selon un mode de souscription comportant des frais d'acquisition reportés. Ces frais correspondent aux frais de rachat que vous paieriez si vous rachetez ces titres.                                                     |
| <b>Frais pour les chèques sans provision</b>  | Il y a des frais de 25 \$ pour tous les chèques retournés faute de provision.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |

### Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds; ou
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

### Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, qui sont plus détaillés, communiquez avec Gestion mondiale d'actifs CI ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Gestion mondiale d'actifs CI

15, rue York 2<sup>e</sup> étage  
Toronto (ON) Canada  
M5J 0A3

Sans frais : 1 (800) 792-9355  
Courriel : [servicefrancais@ci.com](mailto:servicefrancais@ci.com)  
[www.ci.com/fr/](http://www.ci.com/fr/)

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les organismes de placement collectif, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse [www.autorites-valeurs-mobilières.ca](http://www.autorites-valeurs-mobilières.ca).

Gestion mondiale d'actifs CI est une dénomination commerciale enregistrée de CI Investments Inc.